



# Rapport de durabilité 2023



**vitem's**  
FONDATION DE PRÉVOYANCE

«Il est impératif que les institutions financières assument leur rôle de moteurs du changement.»

## Table des matières

<b>Avant-propos</b>	4
<b>Chiffres-clés</b>	6
<b>Investisseur responsable</b>	7
<b>Exclusions</b>	9
<b>Engagement actionnarial et de gouvernance</b>	10
<b>Engagement social</b>	12
<b>Revue du portefeuille sous l'angle de la durabilité et reporting</b>	12
<b>Application concrète des principes</b>	14
<b>Engagement environnemental - Empreinte et intensité CO<sub>2</sub></b>	17
<b>Immobilier</b>	20
<b>Conclusion</b>	22

Vitem, dont le comité d'investissement du Centre Patronal gère les avoirs, a le plaisir de vous présenter son premier rapport de durabilité. Ce document marque une étape significative dans notre engagement en faveur d'une gestion responsable de nos actifs financiers. Depuis 2017 déjà, nous entreprenons un processus de diagnostic approfondi de notre portefeuille, dans le but d'évaluer les critères de durabilité et de démontrer l'impact de notre stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sur celui-ci. Nous sommes accompagnés dans cet exercice par l'un de nos partenaires financiers, la Banque Lombard Odier & Cie, reconnue pour son expertise en matière d'investissement durable.

Dans le paysage actuel, où les enjeux de durabilité sont plus prégnants que jamais, il est impératif que les institutions de prévoyance jouent un rôle clé pour accélérer la transition vers une économie plus durable, tout en respectant les principes de l'administration de la fortune tels que définis à l'article 71 de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. En tant que caisse de pension, nous reconnaissons notre responsabilité envers nos bénéficiaires et la société dans son ensemble. C'est pourquoi nous avons adopté depuis plusieurs années une approche proactive selon des principes en matière d'investissement durable définis par le comité d'investissement et approuvés par le Conseil de Fondation.

Une stratégie d'investissement qui tient compte des critères ESG offre une source importante de performance et de réduction de risque. Les décisions d'investissement sont prises en s'appuyant sur les normes internationales courantes, telles que les accords de Paris ou l'alignement avec les objectifs du Target Setting Protocol de la Net-Zero Asset Owner Alliance ou encore avec les normes fixées par l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).

Ce rapport vise à vous donner un aperçu transparent des mesures très concrètes et pragmatiques que nous avons prises pour inclure les critères ESG dans notre processus d'investissement. Nous souhaitons vous démontrer comment cette stratégie a eu un impact sur notre portefeuille et comment elle contribue à la réalisation de nos objectifs financiers et durables.



Luc Oesch

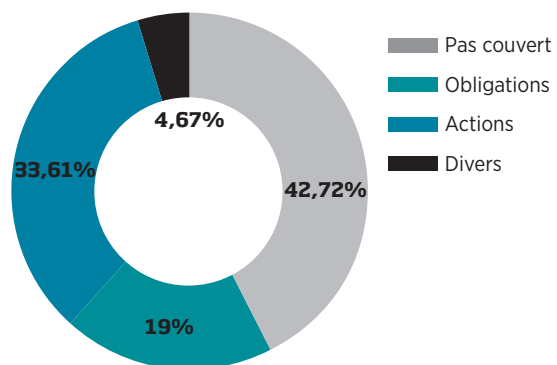


Jean-Claude Büchler

## Chiffres clés

Fortune totale	CHF 1.32 milliards
Performance des placements 2023	4.72%
Assemblées générales 2023	35 (votées) / 35 (tenues)
Part de la fortune gérée selon les principes de durabilité	100%
Part de la fortune couverte par l'analyse ESG	57.26%
Empreinte CO <sub>2</sub>	495 tCO <sub>2</sub> e par MUSD investis
Equivalent vols aller-retour New York-Paris	491
Intensité CO <sub>2</sub>	1369 tCO <sub>2</sub> e par MUSD de revenus

### Couverture de l'analyse ESG



## Investisseur responsable

Vitemis est membre de la Fondation Ethos qui regroupe plus de 250 institutions de prévoyance. A travers ce partenariat, Ethos fournit des évaluations des entreprises sous l'angle des critères ESG. Ces analyses sont essentielles pour les choix d'investissement. Elles sont prises en considération lors de chaque décision en complément des critères tels que le ratio de rendements/risques, la liquidité ou le taux d'emprise au sein d'un placement collectif.


Dans le cadre de son adhésion à la Fondation Ethos, vitemis est membre des Ethos Engagement Pool Suisse et International. Par ce biais, vitemis est également signataire de Climate Action 100+ et du Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA).

### Vidéos

Les membres du comité d'investissement présentent leur vision en vidéos, disponibles sur notre site web et ci-dessous :







**«Investir de manière responsable est un aspect clé de la durabilité qui intervient après la décision d'investissement.»**

---

## Exclusions

Le comité d'investissement se réserve le droit d'exclure de son univers d'investissement des positions pour des raisons éthiques, tant que l'intérêt financier est préservé sur le long terme. Ces domaines d'exclusions consistent notamment en la pornographie, les armes de destruction massive, les bombes à sous-munition, les mines anti-personnel, la corruption et les trafics en tout genre, lorsqu'ils représentent une part importante du chiffre d'affaires.

Cependant, l'exclusion doit rester l'exception. Aucune position dont l'activité est légale n'est systématiquement exclue, même si celle-ci fait partie d'un secteur à risques ou controversé. Dans de tels cas, le comité d'investissement applique le principe dit «best in class» (meilleur de sa catégorie). Les placements sont privilégiés dans des entreprises qui ont fait preuve de changements et d'améliorations dans les domaines en question. Dans ce cas, il les accompagne et les soutient afin de les aider à atteindre leurs objectifs dans les meilleurs délais. Par exemple en investissant dans une société qui poursuit une stratégie de durabilité ambitieuse et réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> tout au long de la chaîne de création de valeur en ayant recours aux énergies renouvelables provenant d'installations photovoltaïques et de la récupération de chaleur. A contrario, une société qui serait soumise à des actions en justice pour avoir induit les actionnaires en erreur sur le véritable coût du changement climatique, serait exclue du portefeuille.

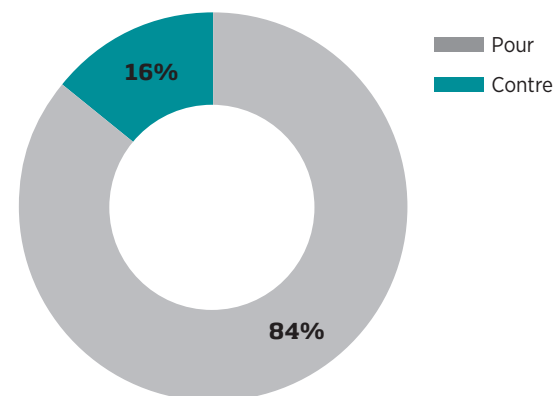
## Engagement actionnarial et de gouvernance

L'engagement actionnarial et l'exercice du droit de vote sont deux éléments qui entrent en jeu après les placements initiaux, mais qui jouent un rôle tout aussi important. C'est ce qui permet d'investir dans des placements dits «best in class» puisqu'il est possible d'utiliser une position de levier, en tant qu'investisseur dans l'entreprise, pour initier des changements, par exemple dans la gouvernance d'une entreprise afin de l'inciter à adopter un comportement responsable et durable.

La Fondation Ethos effectue des analyses d'assemblées générales qui contiennent une revue détaillée de tous les points de l'ordre du jour et incluent des recommandations de vote pour chacun d'eux. Vitens reçoit ces recommandations de vote, appliquées par le comité d'investissement selon sa propre évaluation. Par exemple, les critères que nous appliquons en termes de rémunération des membres des conseils d'administration et des directions sont souvent plus restrictifs que ceux d'Ethos qui compare les revenus aux moyennes pratiquées. Le comité d'investissement s'oppose en général aux rémunérations de plus de 3 millions de francs pour un membre de la direction et à plus de 1,5 million pour un membre de conseil d'administration. De plus, la part variable ne doit pas dépasser le 100% du revenu fixe. En revanche, la réélection d'une femme qui cumulerait plusieurs mandats est discutée car il reste difficile de garantir un équilibre de genre à ces postes. Enfin, la réélection avec la double casquette de la direction et du conseil d'un membre de la famille fondatrice ou propriétaire de la société est habituellement acceptée.

Vitens vote à 100% des assemblées générales des sociétés suisses dont il détient des titres en direct et chaque année il publie le rapport sur son site. Une étude en vue d'étendre sa sphère de vote aux assemblées générales des entreprises internationales est en cours.

### Résumé des positions de votes Vitens 2023





---

## Engagement social

Les employeurs et les assurés sont représentés en nombre égal au sein du Conseil de fondation. Les membres du Conseil de fondation représentant les employeurs sont désignés par la Fédération patronale vaudoise. Les représentants des assurés sont désignés par les organisations représentatives des assurés, une majorité d'entre eux sont sélectionnés au sein du syndicat Unia. Le Conseil de fondation est présidé en alternance par un représentant des employeurs et par un représentant des assurés. Le vice-président est issu de l'autre délégation. Le mandat du président et du vice-président est en principe de deux ans. Les membres du Conseil de fondation perçoivent des jetons de présence pour leurs activités dans les organes de la fondation mais ne sont pas au bénéfice d'une rémunération, permettant ainsi de renforcer leur indépendance.

---

## Revue du portefeuille sous l'angle de la durabilité et reporting

L'entier du portefeuille est régulièrement soumis à un diagnostic externe neutre et indépendant afin d'évaluer le contenu des portefeuilles. Notre partenaire, la Banque Lombard Odier & Cie, est mandaté pour cet exercice car il dispose d'équipes dédiées et d'experts brevetés en durabilité. Cette revue vise à vérifier que la stratégie respecte les critères ESG fixés. Il permet des échanges et des réflexions qui tiennent compte des nouveaux paramètres à intégrer mais aussi des futures législations qui pourraient entrer en vigueur. Les rapports de ces analyses sont communiqués au sein du Conseil de Fondation permettant de suivre l'évolution des résultats dans un but d'amélioration.

## Application concrète des principes

Dans le cadre de la gestion quotidienne, de nombreuses recherches et analyses permettent au comité d'investissement de prendre des décisions dans le respect des principes fixés. Par exemple, dans la catégorie des actions, celle d'exclure un groupe pétrolier ne disposant d'aucune stratégie de transition climatique et par conséquent de vendre l'entier des positions ou au contraire de favoriser celle qui développe un concept de décarbonation de ses activités en augmentant son exposition.

Cette méthodologie est également appliquée au marché obligataire, notamment lors de nouvelles émissions avec un accent mis sur les obligations vertes (green bonds) qui répondent aux exigences de durabilité et présentent de plus une excellente rentabilité sur le long terme.

Les placements alternatifs ne sont eux pas encore couverts par l'analyse de diagnostic effectuée par notre partenaire bancaire et nous ne sommes par conséquent pas encore capables de mesurer avec précision les effets de cette classe d'actifs sur la globalité du portefeuille. Mais différents scoring ESG sont étudiés lors de chaque investissement dans cette catégorie d'actifs.

La microfinance, le private equity et l'infrastructure d'impact sont tous des éléments essentiels pour promouvoir la durabilité qui font partie de nos convictions.

**Microfinance: 2.38% du portefeuille**

La microfinance contribue à lutter contre la pauvreté et à favoriser le développement économique des communautés marginalisées. En fournissant des prêts aux entrepreneurs locaux, en particulier aux femmes et aux petites entreprises, la microfinance crée des opportunités d'emploi et encourage la croissance économique au niveau local. Cela permet aux individus de sortir de la pauvreté, d'améliorer leurs conditions de vie et de devenir plus résilients face aux chocs économiques.

Vitemis investit notamment dans un fonds qui finance une entreprise pour la promotion de kits de production d'énergie solaire en Afrique. Cette action permet aux populations isolées de bénéficier d'une source d'énergie vitale. Sa participation dans un autre fonds a par exemple permis à une Géorgienne de développer son activité de production de confiserie traditionnelle et d'engager 4 employés en plus des 3 membres de sa famille avec un microcrédit de 20'000 lari géorgiens soit environ 6'000 francs suisses. Enfin, dans un autre investissement est soutenue une compagnie qui a pour but de raccorder 5 millions de personnes à l'eau potable d'ici 2026 dans les zones rurales à travers l'Inde, où plus de 80 % de la population rurale n'a pas accès à l'eau potable par le biais de canalisations.

**Private Equity: 2.97% du portefeuille**

Les investisseurs en private equity reconnaissent que les entreprises qui intègrent des pratiques durables peuvent générer de la valeur à long terme, réduire les risques opérationnels et attirer des clients et des investisseurs soucieux de ces enjeux. Dans le cadre de son programme d'investissement, vitemis est accompagné par la société Flexstone Partners qui effectue un screening des opportunités d'investissement et transmet de manière transparente les résultats. Ce partenariat a permis de lancer en 2020 le fonds Swiss Select Opportunities destiné à soutenir les entreprises en croissance basées en Suisse. Ce programme finance les sociétés à très fortes croissances avec des capitaux suisses et favorise ainsi le développement de l'écosystème d'innovation dans notre pays.

## Infrastructures d'impact : **5.53%** du portefeuille

L'infrastructure englobe les systèmes et les installations physiques nécessaires au fonctionnement d'une société, tels que les réseaux de transport, les réseaux d'eau et d'assainissement, les infrastructures énergétiques, les bâtiments, les infrastructures de télécommunications, etc.

Le comité d'investissement intègre cette classe d'actifs dans sa stratégie en analysant les opportunités selon les habituels critères de rentabilité et de fiabilité et affine son choix avec les ratings ESG qu'elle se procure directement auprès des gérants des fonds. Le comité d'investissement est conscient que cette catégorie de placement est en perpétuelle évolution et que des standards et des normes ne tarderont pas à motiver ces entreprises à publier des données transparentes et concrètes sur leurs pratiques.

Grâce au partenariat développé avec d'autres acteurs institutionnels locaux, vitems a eu accès à des investissements internationaux exclusifs, et ce à des conditions extrêmement favorables.

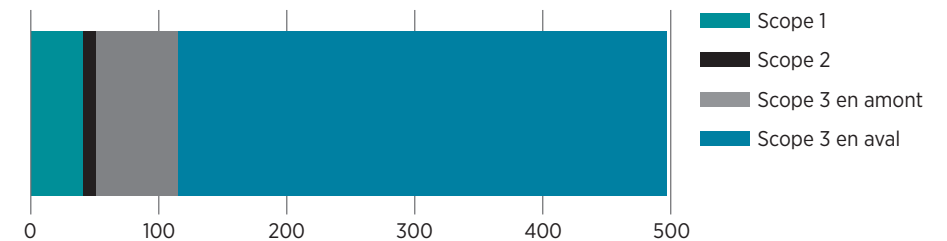
## Engagement environnemental - Empreinte et intensité CO<sub>2</sub>

Vitems mandate depuis 2020 la Banque Lombard Odier & Cie pour effectuer une analyse ESG de son portefeuille avec notamment :

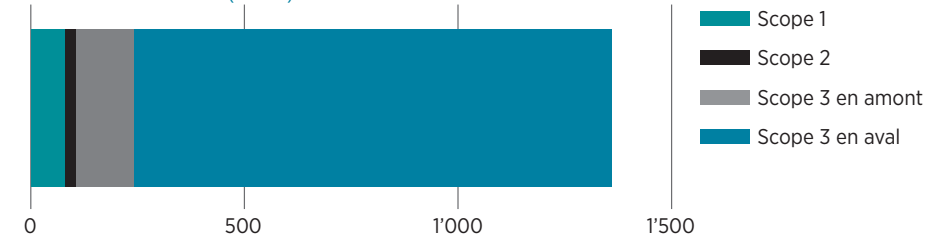
- L'empreinte et l'intensité CO<sub>2</sub> des scopes 1, 2 et 3
- Les catégories sujettes à controverses
- Les notations de matérialité ESG

L'empreinte et l'intensité carbone sont deux mesures de la quantité totale de gaz à effet de serre, exprimé en équivalent carbone (eCO<sub>2</sub>). L'empreinte carbone mesure les émissions directes et indirectes d'une personne ou organisation tandis que l'intensité carbone mesure les émissions d'une activité ou d'une production.

### Empreinte carbone (2023)



### Intensité carbone (2023)

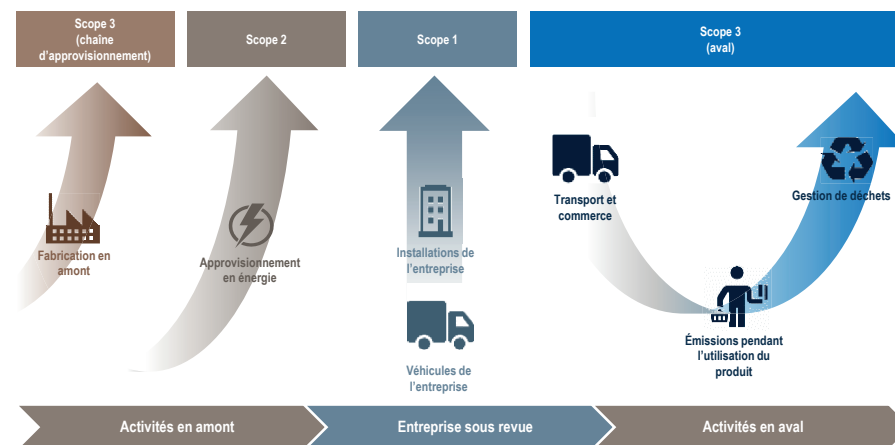




Cette analyse ne couvre pas encore l'entier du portefeuille, car nombre d'investissements ne sont pas officiellement évalués. Il s'agit notamment des placements immobiliers, des liquidités, de l'alternatif (private equity, infrastructure et microfinance) et de petites positions en actions ou en obligations qui ne font pas partie de l'univers couvert par notre analyse.

De plus, il faut noter que les méthodes de calcul évoluent très rapidement et que d'une année à l'autre, tous les paramètres ne sont plus comparables. Il s'agit donc d'utiliser ces résultats avec le recul nécessaire et en gardant à l'esprit la volonté du comité d'investissement d'améliorer son rating de manière régulière sur le long terme tout en générant des rendements indispensables pour vitem.

À la suite de la publication du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, le Conseil fédéral s'est fixé en août 2019 comme objectif d'équilibrer le bilan des gaz à effet de serre de la Suisse d'ici à 2050. Cet objectif de zéro net est également l'objet de la «loi sur le climat et l'innovation», que l'électorat a approuvée lors de la votation populaire du 18 juin 2023 avec 59,1 % de oui. L'objectif de net zéro est ainsi ancré dans la loi. C'est pourquoi vitem s'est fixé un objectif pragmatique de réduction de l'empreinte et de l'intensité carbone de son portefeuille et de respecter cette décision fédérale.



- Scope 1** Emissions directes, qui proviennent directement de sources contrôlées par l'entreprise, comme des installations ou des véhicules de l'entreprise.
- Scope 2** Emissions indirectes, provenant de l'achat d'électricité ou de chaleur.
- Scope 3** Tout le reste des émissions indirectes, provenant de la création et transport des matériaux nécessaires à la fabrication (scope 3 en amont), puis de son usage et aussi de son élimination (scope 3 en aval).

Enfin, le comité d'investissement soulève l'importance de l'intégration du scope 3 dans le diagnostic des portefeuilles, car son absence biaise complètement le résultat. Une entreprise qui ferait de gros efforts sur l'entier de ses activités pourrait ainsi être considérée comme peu durable alors qu'une autre, peu scrupuleuse des méthodes de ses sous-traitants ou du comportement des utilisateurs finaux, feraient partie des meilleurs élèves.

Le bilan carbone d'une organisation peut aussi compter un 4<sup>ème</sup> scope, le scope 4, qui regroupe quant à lui les émissions évitées. Ces émissions correspondent aux quantités de gaz à effet de serre qui sont évitées grâce aux actions de l'entreprise en dehors de son périmètre. Le comité d'investissement intégrera ces données dès qu'elles seront disponibles et veillera à toujours tenir compte de tous les paramètres disponibles afin de garantir le degré de transparence le plus exigeant.

## Immobilier

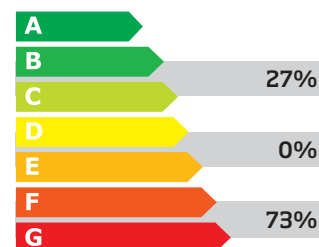
La cellule immobilière qui gère le parc immobilier détenu par vitems s'est fixé plusieurs objectifs, notamment celui de réduire la consommation d'énergie des bâtiments, selon les recommandations de l'Office fédéral de l'énergie suisse de passer de 90 TWh à 65 TWh, et celui d'abaisser les émissions de CO2 à zéro émission nette (neutralité carbone), comme souhaité par le Conseil fédéral et ce afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. En plus des exigences environnementales, elle accorde une attention particulière aux critères de gouvernance et conditions sociales, tels que le choix d'entreprises locales respectant les conventions collectives de travail (CCT), les circuits courts et la disponibilité de logements à des prix abordables. Ces critères sont pris en compte lors des acquisitions immobilières, des constructions et des rénovations, afin de favoriser l'impact positif sur la communauté locale et la promotion d'un développement durable.

Pour les acquisitions immobilières, les constructions et les rénovations, une attention particulière est portée à la durabilité, aux énergies renouvelables et à l'isolation. Les normes telles que Minergie ou autres sont privilégiées, tout en restant attentifs à l'aspect économique. La cellule immobilière établit un plan de rénovation quinquennal validé par le comité d'investissement, et privilégie les entreprises proches du lieu du chantier visé, en évitant la sous-traitance dans la mesure du possible.

A la fin de l'année 2023, l'ensemble du parc a été analysé et un programme d'assainissement des immeubles a été défini, avec une vision jusqu'à 2050. L'analyse a permis de mettre en relation les besoins en travaux d'assainissement énergétique (enveloppe du bâtiment, production de chaleur, production d'électricité, etc.) avec ceux liés à la vétusté des logements (cuisines, sanitaires, revêtements, distributions techniques, aménagements des surfaces) et le coût des dits travaux. Le but étant d'agir de manière optimale d'un point de vue de l'investissement mais

aussi de l'impact sur les locataires. Les travaux seront distribués sur la durée, en fonction de l'urgence et en lissant les investissements, dans le cadre d'une stratégie de rénovation. La démarche se base d'une part sur les données issues des rapports de vétusté établis par l'évaluateur, CBRE, corroborés par une analyse interne pour regrouper et distribuer les interventions dans le temps. Une méthode d'analyse a été appliquée pour un affinage du cahier des charges et l'estimation des coûts des interventions, à moyen terme. En parallèle, l'impact des travaux sur l'étiquette énergétique des immeubles et du parc est estimé, sur la base d'indicateurs et de normes reconnues, notamment l'Indice de Dépense de Chaleur (IDC) et le Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments (CECB) a été calculée. En l'état, l'étiquette du parc, sur la base des informations disponibles, est estimée ci-dessous :

Nombre d'immeubles : 13



Les groupes classés E-G seront soumis à la méthode EPIQR, avec en priorité les 19 immeubles des catégories F-G. Trois immeubles font actuellement l'objet d'études d'avant-projet. La cellule immobilière analyse également la mise en place d'un système de suivi énergétique de la consommation, dans le but d'optimiser la consommation des immeubles. Les occupants jouent à ce titre le rôle principal.

---

## Conclusion

En conclusion, ce rapport de durabilité met en évidence l'importance cruciale de prendre des mesures audacieuses pour assurer un avenir plus durable. Le comité d'investissement se réunissant chaque semaine, la gestion des avoirs est organisée de manière très régulière et particulièrement proactive.

Les défis économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels nous sommes confrontés exigent une action collective et une transition vers des pratiques plus responsables. Il s'agit donc de rester curieux et ouverts aux nouvelles technologies afin d'intégrer des formes d'investissement innovantes et durables qui génèrent du rendement tout en maîtrisant les risques associés.

Grâce au diagnostic effectué par la Banque Lombard Odier & Cie, aux nouveaux outils disponibles pour la gestion des immeubles et aux futures méthodes d'analyses qui ne tarderont pas à être disponibles, ce rapport complet permettra de suivre l'évolution des résultats dans un but d'amélioration années après années.



**vitem's**

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case postale 1215  
1001 Lausanne  
T +41 (0)58 796 32 46  
F +41 (0)58 796 33 11

[info@vitem's.ch](mailto:info@vitem's.ch)  
[www.vitem's.ch](http://www.vitem's.ch)

